

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

Je observe tout : j'appuie le bon : je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, JEUDI 24 MARS, 1859.

No. 49.

— Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avvertir. On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

— On a besoin immédiatement de deux gamins actifs pour vendre ce journal.

— **PURRIE.**— Ceux qui nous obtiendront cinq abonnés *payant d'avance*, recevront gratis, *L'Observateur* pendant un an.

LE DIABLE BLEU

AIR : Un soir le long de la rivière, etc.
Fidèle Dupont.

De nos ministres la cohorte
En silence délibérait.
Le diable, écoutant à la porte
Comment chacun d'eux pérorait,
Fut si charmé de la séance,
Qu'il s'introduisit, sans frapper.
Il salua son excellence
Et voulut, même, l'embrasser.
Sir Edmund saisi d'épouvante,
Blanc comme un mort dans son cercueil,
En moins de temps que je le chaâte,
Dégringola de son fauteuil.

C'est qu'elle était bien repoussante
La mine du survenant noir.
Dans une glace transparente
Il aurait eu peur de se voir
Il avait en lui quelque chose
De chaque ministre à la fois :
Le dos d'Alley, le front de Rose ;
De Belleau, même, avait les doigts !
Aussi, tremblant, dans la bagarre,
Vers la porte chacun courut ;
Mais Sir Satan leur cria : " Gare !
" Pour vous parler, je suis venu !

" Dans ce monde à chacun son rôle,
" Du peuple avilissons le sort ;—
" J'ai mon pouvoir, vous un contrôle—
" Moi je prends l'âme, et vous son or.
" Le peuple est nu, le peuple est pâle,
" Le peuple n'a ni bois, ni pain,
" Grâce à vous, le voilà qui râle,
" Et je veux ma part du butin.
" Embarrassez par vos lois sottes,
" Et l'avocat et le plaideur,
" Des citoyens payez les votes.
" Partageons profit et labour !"

Il dit. Chacun dans cet organe
Reconnaît la voix de Cartier—
Car le maître de la chicanne
Chez le diable apprit son métier.—
Soudain, en jappant, George Etienne
Gratte à la porte du Conseil
" C'est bien dommage qu'il revienne !
" Qui donc ?— Mille enfers ! mon pareil !"
Puis, quittant la présidence,
Le diable noir s'enfuit en feu...
Alors on soigna l'excellence
Et Cartier devint diable bleu !...

A NOS ABONNÉS.

Grâce à l'encouragement libéral que nous avons reçu du public, nous pouvons, aujourd'hui, offrir à nos lecteurs, une légère avance le ce que, durant la seconde année de l'existence de notre feuille, nous nous proposons de faire. Chaque numéro du second volume de *L'Observateur* qui datera du 20 avril prochain, contiendra deux ou trois vignettes. Nous entreprenons, il est vrai, un labeur que beaucoup d'autres ont été forcés d'abandonner, mais si l'accueil que nous avons reçu du public se continue comme nous avons toute raison de l'espérer, nous ne craignons point l'avenir : nous sommes assurés du succès.

Nous profitons de cette circonstance pour informer nos adversaires connus ou cachés que grâce à cette nouvelle amélioration, nous pourrons, désormais, les *peigner* bien mieux que par le passé.

A bon entendeur salut!

LA BANQUEROUTE!

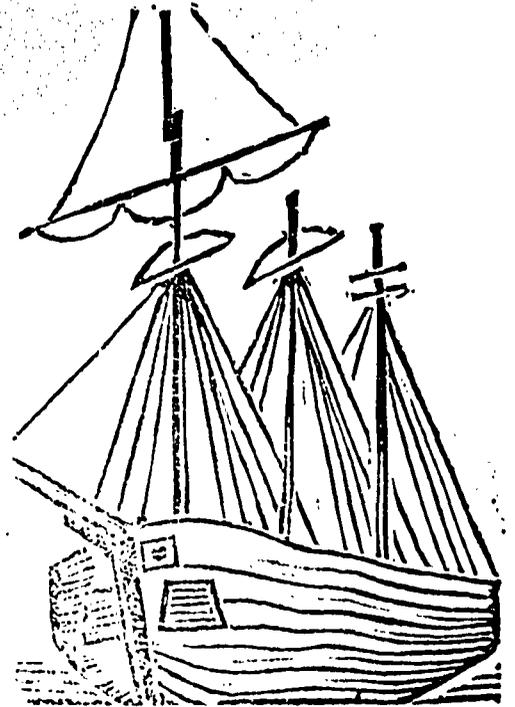
Que de fois n'avons-nous pas écrit que les taxes inutiles et onéreuses que faisaient prélever certains conseillers afin de se favoriser mutuellement amèneraient nécessairement la banqueroute ! Aujourd'hui nos fatales prévisions s'accomplissent. Le maire Langevin n'a point pu réussir à faire étendre les limites de la cité de Québec, et conséquemment les conseillers ne pouvant prélever des taxes sur de nouvelles propriétés ne pourront obtenir des Barring la somme de \$300,000 dont ils ont besoin afin de payer les dettes créées pour bâtir la Halle Champlain, vont être obligés de suspendre leurs paiements !

Les citoyens vont ressentir beaucoup les conséquences de ce malheur, cependant, c'est un bonheur que la banqueroute se déclare sous l'administration de ceux qui ont gaspillé l'argent public. Le peuple ouvrira,

enfin, les yeux, sur la conduite de ces *roleurs honnêtes* qui le battent d'une main pour le dépouiller de l'autre ?

LA MARINE CANADIENNE.

Aujourd'hui que tout annonce la guerre, chaque citoyen doit se faire un devoir de suggérer le meilleur moyen de défendre son pays. De tout côtés les peuples et les rois



LE RIMOUSKI.

S'agitent, les uns pour river plus fortement les chaînes de leurs sujets, les autres pour briser par un suprême effort, les fers qui leur ont mis les tyrans. Heureusement que les Canadiens n'ont aucune raison de s'insurger. Il est vrai que, grâce à l'administration de ce bon monsieur Cartier, ils meurent de faim ; mais, si depuis, bientôt, deux ans, le peuple fait carême, malgré lui, il doit prendre son mal en patience, tout endurer pour ses péchés, et ne point accuser monsieur Cartier et ses collègues d'être les auteurs de tous ces maux. Autrement en attaquant le ministère ils attaqueraient les *autorités constituées* et la société périrait.

Ainsi, c'est convenu, la famine, la banqueroute et la démoralisation règnent partout, mais le ministère et toutes les *autorités constituées* se portent bien et le Canada est un pays de Cocagne !

TORONTO

OUTAOUAIS

Dubord. Simard. Alley.

Il faut donc faire en sorte de le conserver. Dieu merci, tant que nous aurons pour le défendre les miliciens volontaires, jamais il ne sera envahi par les *yankers* ou autres ennemis. Notre armée de terre est sur le meilleur pied du monde. Plut à Dieu que notre marine fut aussi bien montée. Quand nous voyons la France augmenter tellement le nombre de ses vaisseaux que l'Angleterre elle-même admet n'être plus la maîtresse des mers; quand le Piémont se crée une marine déjà redoutable; quand l'Espagne raccommode ses vieux pontons, ses chiournes, ses galères, le Canada seul serait sans marine? Non; il nous faut une marine mais une marine unique, des bâtiments incomparables.

C'est avec l'intention de fournir un modèle à ceux qui seront chargés de construire notre marine nationale que nous offrons, aujourd'hui, à l'admiration de nos lecteurs l'immortel vaisseau *Le Rimouski*.

Le Rimouski! Qui n'a pas entendu parler de ce navire aussi fameux que celui des Argonautes; de ce vaisseau qui eut été digne de faire partie de l'armada espagnole ou des flottes de Louis XIV; et qui, aujourd'hui, même, éclipsé *Le Leviathan!* Il n'est pas un Canadien qui ne sache que le chef-d'œuvre est à *L'Anse-aux-Sauvages*, où naguère, un grand nombre de nos concitoyens ont été en pèlerinage aussi dévotement que les Turcs quand il vont à la Mecque! Nous aussi, nous avons été voir ce vaisseau et nous pouvons assurer que le modèle que nous en offrons est exact. Nous regrettons que les *trois quilles* n'aient pu être reproduites: elles étaient recouvertes de glace. Néanmoins, tel qu'il est, on peut comparer ce vaisseau à tout ce que l'on voudra. Vu de côté, il peut servir de modèle pour faire une cabane à sucre; son devant offre à l'œil de l'Admirateur, deux sabords ayant forme de tinettes; à distance, le dessus apparaît comme une large *omelette au lard*; de l'arrière on ne parle point, c'est indécent!

Et dire que le rédacteur religieux qui a conçu le plan de cette cuve n'a pas été excommunié!!!

UN PORTEFEUILLE ET UN CHAPEAU.

On dit que le beau *Narrisse Fortuné* et son concurrent habituel, l'honorable Uric Tessier, se disputent un portefeuille et un chapeau à trois cornes. On croit, néanmoins, que le premier réussira à saisir le chapeau et que le portefeuille restera au second. Dans tous les cas, de quelque côté que penche la victoire, le peuple sera toujours le plus perdant. En votant pour l'érection immédiate des édifices publics à Outaouais, monsieur Tessier a prouvé qu'il considérait les intérêts de Québec bien au-dessous des siens. Si Belleau et Tessier étaient mis dans un sac, on pourrait retirer sans choisir le premier qui se présenterait, et l'on serait certain de ne gagner ni perdre en prenant l'un plutôt que l'autre.



LE SIÈGE DU GOUVERNEMENT.

Plus qu'aucune autre question, celle du siège du gouvernement a fait connaître le servilisme et la cupidité des représentants du district de Québec. Comment croire que Alley, Simard et Dubord auraient voté pour Outaouais si leur intérêt personnel n'eut pas été en jeu? Et ainsi de tous les autres. Une telle conduite mérite un double châtiement, aussi nous empressons-nous d'illustrer cette action aussi mémorable.

Dernièrement, à Toronto, les employés de la douane ont arrêté un individu qui voulait soustraire à l'impôt douanier une boîte à l'adresse du ministère.

Le mot 'couteaux' était gravé sur la boîte.

Aussitôt, les bons douaniers ont cru que le remords s'était emparé des ministres et qu'ils voulaient se suicider. En conséquence on a télégraphié à son excellence qui a ordonné d'ouvrir la boîte.

On a obéi et dans la boîte on a trouvé une douzaine de couteaux d'ivoire pour trancher le papier.

Quel désappointement!

Un savant a calculé qu'un homme, terme moyen, converse par jour, pendant trois heures, au taux de 100 mots à la minute ou de 30 pages in-8 par heure. A ce taux, chaque individu parle, pendant une semaine; la valeur de 190 pages ou de 52 volumes par année. Inutile de dire que ce calcul ne s'applique point aux membres du parlement canadien.

Il est maintenant certain que Pierre Gauvreau a reçu l'ordre d'aller rendre compte à Toronto. Quelques personnes pensent que le ministère agit sérieusement! Hélas! on sera donc toujours crédule! Il est vrai que le certificateur des comptes frauduleux de Baby doit être examiné devant un comité, mais ce comité n'est institué que pour le laver et le blanchir de ses fautes passées présentes et futures. C'est un comité qu'on appelle *washing comity* qui va l'absoudre. On voit donc que ce n'est point l'Inquisition qui va le juger!

Aussi en recevant l'ordre de paraître devant le comité, il se plaça en tailleur sur un baril de ciment et tréda sur son passé. Voyant que ses maîtres sont aussi



PIERRE GAUVREAU.

coupables-que-lui, il a compris qu'en les menaçant de divulguer certains secrets, il ne

subirait un procès que pour la forme. C'est un de ses moments que l'artiste a choisis pour immortaliser Pierrot.

Il y a des personnes qui prétendent qu'en recevant l'ordre de monter à Toronto, rendre compte de sa conduite publique, Pierre Gauvreau a tremblé ! C'est impossible, le gardien de Pétable d'Augias a toujours fait son devoir !

BONS MOTS DU "CANADIEN."

Il est spirituel monsieur Barthe quand il n'est point bête !

"La discussion du tarif, écrit-il dans le *Canadien* de lundi dernier, continue d'amener des passes-d'armes assez chaudes entre les députés."

L'histoire nous parle de pas d'armes, entre autres celui du roi Jean, mais il n'y a que dans le pays de la fusion où l'on fasse des passes-d'armes assez chaudes !

Rendant compte de l'essai de monsieur Parent sur les trois Bédard, il dit :

"L'écrit de monsieur Parent porte un fumet de patriotisme etc."

Peut-on pousser plus loin l'odeur de la cuisine ministérielle !

Dans le même numéro, en parlant de feu John Muon, il a le toupet d'écrire : *Ses chantiers*, faisaient vivre un grand nombre de nos ouvriers etc.

Il paraît, suivant monsieur Barthe que les plançons, et les billots, font vivre les ouvriers ! Nous comprenons maintenant pourquoi le prix du bois, est si élevé : il se consume tant de bûches ! Le *Canadien* et les ministres en savent quelque chose.

"Hier, écrit-il, encore, on se serait cru, au mois de décembre, au début de l'hiver, en voyant ce ciel gris menaçant la neige et soufflant la bise."

Comme ce doit être curieux un ciel qui menace la neige et qui souffle la bise !

Arago n'a point parlé de ce phénomène ! Espérons que Babinet sera moins réservé !

M. DUBORD L'HÉRITIÈRE DE PAPINEAU.

Le *Canadien* ou plutôt monsieur Barthe est impayable ! Il a trouvé le moyen de se faire écrire de Toronto que monsieur Dubord en répondant à monsieur Sicotte, a eu un très beau mouvement oratoire ! Minstre ! ce monsieur Barthe est dangereux ! Il finira par découvrir la pierre philosophale ! N'avons-nous pas, déjà, la fusion ?

Voici les paroles qui ont produit le beau mouvement oratoire de monsieur Dubord. Admirez : "Vous, monsieur, n'êtes qu'un sale oiseau pour souiller votre propre nid. Vous ne faites encore que de quitter le gouvènement, et vous vous montrez aussi amer contre lui ; vous devriez, monsieur, avoir honte de votre conduite comme la chambre a honte de vous."

Le *Canadien* ajoute que monsieur Sicotte resta anéanti sous les coups de monsieur Dubord. Il faut que monsieur Sicotte ne puisse point mourir du mal de cœur !

CRÉANCE DE LA CORPORATION.

1848 \$14,034 82—1849 \$9,649 95—
1850 \$7,811 67—1851 \$6,068 55—1852
\$5,271 60—1853 \$7,574 00—1854 \$10,
179 92—1855 \$13,812 96—1856 \$19,434
86—1857 \$23,126 24—1858 \$52,609 70.
Total \$169,566 24.

LA CORPORATION.

A la séance du conseil de ville du 14 dernier, un règlement a été adopté à l'effet d'accorder des permis pour une traverse régulière entre Québec et la Point-Lévi tous les quarts d'heure et une autre entre Québec et l'Isle d'Orléans trois fois par jour.

Messieurs Joseph Grondin et A. S. Matte furent ensuite nommés cotiseurs :—Joseph Grondin, à eu 18 voix ; Régis Roy, 10 ; A. S. Matte, 13 ; John Child, 5.

Messieurs E. J. Charlton et Verret, ayant reçu le plus grand nombre de voix, ont été déclarés élus cotiseurs de cette cité pour un an. — Edward J. Charlton, a eu 13 voix ; Samuel Newton, 3 ; Charles Meisun, 1 ; Barthélemi Verret, 7.

Monsieur Baillargé, secondé par monsieur Gingras, a proposé et il a été résolu :

"Que ce conseil est d'opinion que l'Université-Laval agirait contre ses intérêts si elle mettait ses édifices à l'usage de la législature de cette province, que ce conseil néanmoins espère sincèrement que les directeurs de cette institution ne persisteront pas à les refuser, si leur refus doit empêcher le gouvernement de se fixer dans cette ville pour les quatre années prochaines, et qu'une copie de cette résolution soit respectueusement soumise au recteur de l'Université pour sa sérieuse considération."

Monsieur Robertson, secondé par monsieur Mercier, a proposé et il a été résolu :

"Que le maire soit prié de faire amender l'acte relatif à Paquetduc, de manière à rendre uniforme le prix de l'eau dans tous les bâtiments qui la reçoivent dans cette cité lorsque le montant excède vingt chelins tel que requis par la loi."

Monsieur Robertson, secondé par monsieur Eudon, a proposé :

"Que le maire de Québec soit prié d'ajouter aux résolutions qu'il a proposées le 28 février dernier, qu'une taxe soit imposée sur tous les avocats, médecins, notaires et dentistes qui exercent leurs professions dans les limites de la cité de Québec et que cette taxe soit prélevés de la même manière que tous les autres taxes."

La motion a été mise aux voix et rejetée après division de 9 contre 11, savoir :

Pour—Messieurs Eudon, Shaw, Hearn, Lemieux, Fortin, Gingras, Giblin, Robertson et Mercier—9.

Contre—Messieurs Rousseau, Audette, Baillargé, Gauvreau, Irvine, Hill, Chateauvert, Saint-Pierre, Pope, Burns et Fitzpatrick—11.

Un rapport du trésorier constatant que les

créances de la corporation s'élevaient aujourd'hui à \$169,566. 26, a aussi été présenté, et le conseil s'est ajourné.

18 murs

Du consentement du conseil, lu le 30 article du 107e rapport du comité des marchés lequel étant mis aux voix, monsieur Rhéaume, secondé par monsieur Tourangeau, a proposé en amendement.

Que les mots six deniers, soient substitués à ceux de trente sous.

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée.

Monsieur Rhéaume, secondé par monsieur Rousseau, a proposé en amendement.

Que les mots suivants soient ajoutés :

"Pourvu qu'il sera loisible au propriétaire de la pierre déposée, de la laisser pendant six jours sur les lieux où cette pierre aura été déposée et pas plus longtemps."

Laquelle motion a été mise aux voix et rejetée après division de 8 contre 9.

Monsieur Rhéaume, secondé par monsieur Aulette, a proposé en amendement que le proviso suivant soit ajouté :

"Pourvu qu'il sera loisible à tout propriétaire de la pierre de la laisser sur le lieu où cette pierre aura été déposée, pendant trois jours et pas plus longtemps."

Laquelle motion a été mise aux voix et les voix étant également divisées, le maire-suppléant a voté contre la motion.

Résolu,— "Que la Son Honneur le Maire soit autorisé à céder à monsieur Charles Beaupré, pour la somme de quarante piastres, le petit morceau de terrain joignant son emplacement, rue Saint-Joseph, dans la banlieue de Québec."

Résolu,— "Que la décision à prendre touchant la pétition de monsieur Denis Murray, clerc du marché de la Basse-ville, qui demande à être mis à la retraite, soit ajournée à l'année prochaine."

Et le Conseil s'ajourne.

CONSEIL LEGISLATIF.

La motion de l'hon. monsieur Armand, tendant à empêcher l'appropriation immédiate de l'argent destiné aux édifices publics à Outaouais, est rejetée par 13 contre 27.

La motion de monsieur Armand au sujet des édifices publics à Ottawa est négative par 26 voix, contre 14.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le bill d'amendement à l'acte relatif à la qualification des juges de paix est lu pour la troisième fois et adopté.

On a essayé, mais sans succès, d'empêcher de résérer au comité le bill tendant à abolir la vente des liqueurs éniivrantes dans le Haut-Canada, depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin.

L'inspecteur général dit que, d'accord avec sa première pensée, le gouvernement était déterminé à changer la date à laquelle le nouveau système des droits sur le thé et le sucre sera mis en opération; en conséquence il propose que les droits sur le thé et le sucre soient fixés à 100 par cent, et deviennent en force depuis le 1er janvier prochain, pour continuer pendant 18 mois après cette date. Les droits sur le sucre devront être mis à effet, à partir du 1er juin prochain.

Pour:—Messieurs Atkins, Bell, Bourrassa, Brown, Buchanan, Bureau, Burwell, J. Cameron M. Cameron, Clark, Connor, Cook, Dorion, Dorland, Drummond, Finlayson, Gould, Harcourt, Hébert, Hogan, Howland, Jobin, Laberge, Laframboise, Langevin, Lemieux, Loranger, D. A. McDonald, J. S. McDonald, Mattice, McDougall, McGee, McKellar, Mowatt, Munro, Notman, Patrik, Piché, Walker Powell, D. Ross, J. Ross, Rymal, Short, Starnes, Sturton, Tassé, Thibandean, Walbridge, White, Wright,—51.

Contre:—Messieurs Alleyn, Archambault, Baby, Beaubien, Benjamin, Burton, Carling, Caron, Cayley, Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Coullée, Daly, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Dubord, Dufresne, Dunkin, Fellowes, Ferguson Fortier, Foster, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Harwood, Heath, Holmes, Labelle, Lacoste, Laporte, LeBoutillier, J. A. Macdonald, McLeod, McCann, A. P. McDonald, Meagher, Morin, Morrison, Ouhmet, Patet, Playfair, Pope, Prier, Robinson, Robin, Rose, R. W. Scott, W. Scott, Sherwood, Simard, Simpson, Sincennes S. Smith, Talbot, Terrill, Tett, Turcotté, Wedd,—64.

Le proc-gen. Macdonald présente un bill pour continuer et amender la loi de la milice. L'objet de cet amendement est de faire continuer pour trois ans encore le bill passé il y a trois ans et d'y faire d'autres changements qui effectueront de fortes épargnes.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE—Le bill de réforme de monsieur Disraeli accorde l'éligibilité à tous les membres des professions savantes, et à tous ceux qui possèdent quelques petits placements de fonds dans les banques d'épargnes.

On parle fortement d'un remaniement ministériel.

FRANCE—Les préparatifs de guerre se poursuivent activement.

Les journaux français deviennent de plus en plus belliqueux.

On dit que le Pape doit aller à Paris.

AUTRICHE—Lord Cowley est arrivé à Vienne et a eu, dit-on, une entrevue avec l'empereur.

L'empereur d'Autriche est déterminé plus que jamais à déclarer la guerre à la France.

SARDAIGNE—On dit que le comte de Cavour est attendu à Paris.

ITALIE—On dit que le Pape a invité les troupes françaises et autrichiennes à évacuer Rome.

ALLEMAGNE—La fièvre de la guerre en est presque rendue à son comble dans ce pays.

NOUVELLES DIVERSES.

—Le 17e régiment qui est maintenant à Montréal doit remplacer le 39e qui est à Québec et qui doit remplacer le 17e à Montréal. Il est temps que le 39e s'en aille, car tous les jours il commet des actes d'une brutalité révoltante.

—Le format de la *Gazette de Soré* a été considérablement agrandi. Nous en félicitons les propriétaires de cette feuille.

—Voici l'état des baptêmes, mariages et sépultures qui ont eu lieu dans le district judiciaire de Québec, pendant l'année 1858:

Baptêmes, sexe masculin, 3,199—baptêmes, sexe féminin, 3,027. Total 6,226. Mariages 1,078. Sépultures, sexe masculin, 1,653, sépultures, sexe féminin, 1,491. Total 3,144.

—Le barreau de Québec a présenté dernièrement une adresse de félicitation à l'honorable juge Meredith à l'occasion de son accession à la charge de juge du Bauc de la reine.

—Le barreau de Montréal a condamné le ministère et a déclaré que la charge occupée par George Etienne Cartier était dégradée.

—Le docteur Theller, un des héros de 1837 et '38 vient de mourir aux Etats-Unis.

—Monsieur Francis Hincks, ex-ministre du Canada et maintenant gouverneur des Barbades doit venir, prochainement, à Québec.

—L'assemblée législative actuelle du Canada se compose de 130 membre. Voici leurs professions et métiers divers:—Légistes, (avocats, etc., 39; notaires, 8.) 47; fermiers, 18; marchands, 13; fermier et marchand, 1; médecins, 6; marchands de bois, 6; journalistes, 5; marchand de farines, 4; gentils hommes (sic), 3; ex-seigneurs, 2; entrepreneurs, 2; agent de change, 1; armateur, 1; constructeur de navires, 1; arpenteur, 1; agent de terre, 1; distillateur, 1; banquier, 1; tanneur, 1; Total 130.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Vous connaissez probablement l'origine du fameux pseudonyme 'George Sand.'

Henri Delatouche, dont les délicieuses poésies ont été trop vite oubliées avait pris sous sa puissante protection l'auteur de 'Lilia et Jules Sandeau.' Ce dernier, comme vous savez, était fort paresseux et les chroniques parisiennes disent qu'il l'est encore. Il n'avait pas écrit une seule ligne du roman intitulé *Liliana*; son charmant collaborateur voulait qu'il le signât tout seul, il craignait le scandale qu'un pareil ouvrage,

signé d'un nom de femme, pourrait causer. Refus de Jules, littérairement scrupuleux. On s'adressa à Delatouche qui eut l'ingénieuse idée de consulter le calendrier. Le calendrier dit que le Saint-George tombe le 23 Avril, c'est-à-dire, le jour de cette grave consultation. On eut George de cette manière et la moitié du nom de Sandeau compléta le nom retentissant que vous savez.

L'auteur de la note à mon adresse, qui a paru dans votre dernier numéro, a eu, lui aussi, une idée non moins ingénieuse, que vous ne pouviez deviner et c'est pour cela que je vous la dis. La voici: Il a pris tout simplement le nom de son 'bébé' de deux mois pour me poser un point d'interrogation au sujet de la promesse que j'ai faite de jeter un coup d'œil sur les hommes et les idées depuis 1849.

Est-ce au 'bébé' ou au papa que je vais répondre?

On ne peut prévoir tous les embarras de ce monde. Je dirai au père pourtant que je tâche d'accomplir mon 'travail' et que j'ai intention de le livrer avant peu. Voilà une réponse satisfaisante, n'est-ce pas?

Concevez-vous ma joie? A voir le désir ardent du père je peux maintenant espérer, que le marinot apprendra à épeler dans mes correspondances et qu'il sera élevé dans la foi démocratique. Et la morale de mes écrits donc?

Le père en permettra la lecture à son fils!

UN DÉMOCRATE.

Monsieur le rédacteur,

Vous promettiez de toucher la "grosse corde;" mais il paraît que vous n'aurez pas cette peine, car monsieur Soulard, du shérif, lui a fait rendre un son si lugubre et si puissant que monsieur Pierre est monté à Toronto, avant que P'écho eut reproduit la vibration qui a fait trembler toute la sainte famille des Chauveau.

RIVE NORD.

Monsieur le rédacteur,

Le vingt-cinq de mai 1858, monsieur Charles Chateauvert, forgeron de Québec, fit offrir dans le *Canadien* une récompense d'un sou à quiconque lui ramènerait Moïse Laliberté son apprenti qui l'avait quitté. Or il est bon de dire que cet apprenti ne l'avait quitté que pour de bonnes raisons et qu'il ne fit qu'imiter la souris qui peut s'échapper des pattes du chat. Comme monsieur C. Chateauvert a été assez généreux pour m'estimer à une valeur d'un sou, je lui fais charité des \$11 60 montant des effets que j'ai laissés chez lui en le quittant et qu'il refuse de me remettre.

MOÏSE LALIBERTÉ.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.